

Modèle d'invitation à l'expression d'intérêt

Le Bureau pays d'ONU Femmes en Côte d'Ivoire est en cours d'identification des parties prenantes potentielles pour la mise en œuvre de son programme « **Violences sexuelles et basées sur le Genre** ».

1. Introduction

1. En Côte d'Ivoire, les VBG constituent une préoccupation majeure, du fait de leur ampleur, leur généralisation et leur persistance dans la société en dépit des nombreux efforts déployés par l'Etat. Selon les statistiques en Côte d'Ivoire, le pays a enregistré 3 061 cas en 2016, 3 415 cas en 2017, 2 744 cas en 2018, 3 157 cas en 2019 et 4431 en 2020 soit une hausse de 40,35% par rapport à 2019. Par exemple, au cours de l'année 2020, on a enregistré 808 cas de viols soit 18%, 1036 cas d'agressions physiques soit 23%, 625 cas de violences psychologiques et émotionnelles soit 14%, 39% soit 1711 cas de déni de ressources, opportunités et services, 3% d'agression sexuelle soit 144 cas.

2. Sur le plan social et sanitaire, les femmes et les filles sont confrontées à des niveaux élevés de violences sur toutes ses formes y compris les pratiques néfastes préjudiciables à la femme dont les plus marquantes sont les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages forcés et précoces. Les femmes en situation d'handicap, les veuves et les femmes âgées subissent également ces violences avec des conséquences graves sur leur santé physique, psychologique et intellectuelle, sexuelle et reproductive ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. Ces femmes constituent malheureusement la cible privilégiée des agresseurs même s'il existe peu de données spécifiques chiffrées sur leur situation. Ces violences sont souvent tolérées sous la pression des normes culturelles laissant la femme à son propre sort. En Côte d'Ivoire, l'on enregistre une prévalence moyenne des mutilations génitales féminines (MGF) estimée à 36,7% (MICS 2016). Même si cette pratique est accentuée dans les zones nord et de l'ouest (75,2% des femmes âgées de 15 à 49 ans) et le nord (73,7%), les mutilations génitales féminines n'épargnent aucune région de la Côte d'Ivoire. En 2018, selon le rapport d'analyse statistique du ministère de la femme, de la famille et de l'enfant sur les personnes survivantes des VBG, sur les 2.744 cas de VBG rapportés, 91,91% ont été commis sur les personnes de sexe féminin dont 37,75% sont des filles. Malgré les efforts déployés, des défis majeurs subsistent encore pour endiguer le phénomène des violences à l'égard des femmes et des filles valides ou non y compris les pratiques néfastes dans la mesure où la plupart des cas sont souvent résolus au niveau communautaire.

3. En Afrique sub-saharienne, la Côte d'Ivoire est l'un des pays dont la prévalence du VIH est la plus élevée. Suite aux efforts entrepris, la séroprévalence est passée de 4,7% en 2005 (EIS 2005) à 2,5% en 2018 chez les 15-49 ans (CIPHA 2017-2018). Malgré cette baisse, l'épidémie demeure et touche beaucoup la gente féminine (rapport ONUSIDA 2018). En effet, sur les 430 000 adultes vivant avec le VIH, 260 000 sont des femmes soit 60,47 %.

Au regard de ces données, il importe de mettre en place des stratégies innovatrices et efficaces pour corriger ces inégalités et contribuer à l'égalité des sexes pour l'épanouissement des femmes y compris celles en situation d'handicap, les veuves et les femmes âgées en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de lutte contre les violences basées sur le genre en lien avec son plan stratégique 2021-2025, et pour soutenir l'efficacité de son action et une appropriation nationale, le bureau de l'ONU femmes en Côte d'Ivoire lance un processus de sélection de partenaires nationaux de mise en œuvre (organisations de la société civile, ONG) sur toute l'étendue du territoire.

2. Résultat escompté

Les partenaires sélectionnés devront contribuer à atteindre les résultats suivants :

Résultat 1 : D'ici 2025, les femmes et les filles ont un meilleur accès aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de gestion de toutes les formes de violence, en particulier les pratiques néfastes.

3. Compétences:

Les partenaires recherchés doivent avoir de l'expertise dans l'un des domaines d'intervention suivants :

- Genre et VIH
- Droit des femmes y compris celles situation de handicap, veuves et femmes âgées.
- Santé sexuelle et reproductive des femmes y compris celles en situation de handicap, veuves et femmes âgées.
- Autonomisation et élimination des violences à l'égard des femmes y compris les mutilations génitales féminines en prenant en compte celles en situation d'handicap, veuves et âgées